

Délibération n°2022_DEL_133

Objet

Prévention et Valorisation des déchets et Milieux aquatiques , Budget élimination et valorisation des déchets ménagers : Achat d'un camion mixte / Décision Modificative n°2

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 41
Date de la convocation : 20 septembre 2022

Le 26 septembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick – M. BASTIAN Patrick M. LOMBARD Roland - MME KENNEL Laurence - M. LACOMBE Jean-Pierre - MME DAUNIS Christiane M. FAVRE Jean-Pierre M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine - M. HEISON Christian M. DÉPLANTE Daniel – MME CINTAS Delphine - M. MONTEIRO-BRAZ Miguel - MME BONANSEA Monique M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon - M. TRUFFET Jean-Marc - MME DUMAINE Fanny MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. ABRY Michel - M. DULAC Christian - MME ORSO MANZONETTA MARCHAND Pauline - M. BERNARD-GRANGER Serge - M. HECTOR Philippe - M. TRANCHANT Yohann - MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël M. RAVOIRE François – MME PAILLE Françoise - M. DERRIEN Patrice - MME VENDRASCO Isabelle MME GIVEL Marie.

Excusés :

- M. CLEVY Yannick qui a donné pouvoir à ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline
- M. PERISSOUD Jean-François qui a donné pouvoir à LACOMBE Jean-pierre
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. DUPUY Grégory qui a donné pouvoir à M. ABRY Michel
- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à MME GIVEL Marie
- M. ROLLAND Alain qui a donné pouvoir à M. DERRIEN Patrice

M. Joël MUGNIER a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Yohann TRANCHANT, Vice-président

La collecte des ordures ménagères résiduelles est organisée sur le territoire de la Communauté de Communes en points de regroupement équipés de bacs roulants. Ce type de contenant est collecté à l'aide de camion-bennes à ordures équipées d'un lève-conteneur.

Depuis 2009, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des tournées de collecte et des coûts de fonctionnement du service, des conteneurs d'apport volontaire de grand volume sont progressivement déployés sur le territoire en remplacement des bacs roulants. Ces conteneurs d'apport volontaire sont collectés quant à eux à l'aide d'un camion équipé d'une grue.

Les objectifs de ce déploiement sont les suivants :

- Augmenter le volume de tri sélectif disponible pour les usagers mais également de rapprocher le service de la population, pour améliorer la qualité du tri, amener de nouveaux usagers du tri et donc augmenter le tonnage de déchets à recycler.
- Optimiser les tournées de collecte d'ordures ménagères, réduire les émissions de gaz à effet de serre en regroupant des points de collecte dispersés.
- Améliorer le cadre de vie : esthétique, réduction des nuisances olfactives, incombustibilité et sécurisation des points de collecte.

Pour effectuer les collectes en régie, la Communauté de Communes possède :

- Pour la collecte des bacs roulants : 3 camions-bennes équipés d'un lève-conteneur à l'arrière dont un camion de remplacement ;
- Pour la collecte des conteneurs d'apport volontaire : 2 camions-grues dont un camion de remplacement.

Avec la poursuite des implantations de Points d'Apport Volontaire, le nombre de tournées en bacs roulants va continuer à diminuer tandis que le nombre de tournées en grue va augmenter, et ce dès 2023. Aussi, il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'un camion-grue supplémentaire pour les tournées supplémentaires à créer dans les années à venir.

Par ailleurs, étant donné l'état de vétusté de l'un des camions-bennes, il est nécessaire de prévoir son renouvellement. C'est dans cette optique que des crédits ont été provisionnés au budget 2022 à hauteur de 200 000 € TTC à la section d'investissement – chapitre 21.

Compte tenu de la coexistence des deux modes de collecte (bacs roulants et conteneurs d'apport volontaire), et au lieu de prévoir l'acquisition en 2022 d'un camion-benne avec lève conteneur puis en 2023 d'un camion-grue, il est proposé l'acquisition dès 2022 d'un seul camion mixte, c'est-à-dire équipé pour effectuer à la fois la collecte des bacs roulants et des conteneurs d'apport volontaire. Ce type de camion permettrait plus de souplesse au quotidien dans la gestion du parc roulant, et une économie liée aux frais d'entretiens d'un camion en moins.

Suite à consultation de la centrale d'achat de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) en date du 7 septembre 2022, il est proposé l'acquisition d'un camion mixte, pour un montant total de 443 359,89 € TTC.

Considérant les crédits ouverts au budget primitif 2022 à l'article budgétaire 2182 – Matériel de transport à hauteur de 200 000 €, il convient dès lors de les ajuster au besoin supplémentaire de 223 359 € 89.

Ce qui fait l'objet :

- d'une part, de virements de crédits au sein du même chapitre pour 139 000 € après actualisation des lignes budgétaires comme ci-après, de même pour l'opération 105 – Réhabilitation de la déchèterie où 60 000 € de crédits resteraient disponibles :

Opération	Article	Objet	Crédits prévus au budget	Crédits consommés	Crédits prévisionnels à engager	Solde disponible
	21318	Sécurisation de la fosse	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
	2182	Achat d'un Godet pour chariot élévateur	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
	21568	Panneaux signalétiques	30 000,00 €	2 553,10 €	446,90 €	27 000,00 €
	2188	Panneaux signalétiques pour composteur	29 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	19 000,00 €
	2188	Colonnes et conteneurs semi-enterrés	165 000,00 €	51 348,61 €	68 651,39 €	45 000,00 €
Total Chapitre 21			272 000,00 €	53 901,71 €	79 098,29 €	139 000,00 €
Opération 105 - Réhabilitation déchèterie	21534	Réseaux d'électrification	60 000,00 €		10 000,00 €	50 000,00 €
	2313	Aménagements	40 030,83 €	20 039,72 €	9 991,11 €	10 000,00 €
Total opération 105			100 030,83 €	20 039,72 €	19 991,11 €	60 000,00 €
Total Général			372 030,83 €	73 941,43 €	99 089,40 €	199 000,00 €

- d'autre part, 44 359 € 89 seront comblés par les dépenses imprévues de fonctionnement par un virement au profit de la section d'investissement afin de répondre à la totalité des besoins : ce point demandera néanmoins à être revu selon la subvention qui pourrait être accordée à la Communauté de Communes par le Conseil Départemental au titre du CDAS 2022.

Il est ainsi présenté au vote la Décision Modificative n° 2 au budget déchet, élimination et valorisation des déchets ménagers :

74255 Code INSEE	RUMILLY TERRE DE SAVOIE Elimina ^o et Valorisa ^o Déchets des ménages & déche	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Acquisition Camion - Gruie

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-022-812 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	44 359,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	44 359,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-812 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	44 359,89 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	44 359,89 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	44 359,89 €	44 359,89 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-812 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 359,89 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 359,89 €
D-21318-812 : Autres bâtiments publics	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-105-812 : MISE AUX NORMES DE LA DECHETERIE	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-812 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-812 : Matériel de transport	0,00 €	231 359,89 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-812 : Autres immobilisations corporelles	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	177 000,00 €	231 359,89 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-105-812 : MISE AUX NORMES DE LA DECHETERIE	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	187 000,00 €	231 359,89 €	0,00 €	44 359,89 €
Total Général		44 359,89 €		44 359,89 €

Le contrat conclu avec l'UGAP n'est pas soumis à mise en concurrence (art. L.2113-4 du Code de la commande publique) mais demeure malgré tout un marché public dont la conclusion est conditionnée à une autorisation préalable du Conseil communautaire, sauf délégation au Président. En effet, l'acquisition envisagée du camion mixte excède la délégation donnée par le Conseil communautaire à Monsieur le Président à concurrence du seuil de procédure formalisée, soit actuellement 215 000 € HT.

Après avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,
PAR 38 VOIX POUR,
ET 3 ABSTENTIONS**

- **DECIDE** l'acquisition d'un camion mixte à ordures auprès de la centrale d'achat de l'UGAP pour un montant de 443 359,89 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la passation de la commande ;
- **OUVRE** en parallèle les crédits nécessaires et d'adopter par conséquent la Décision Modificative n° 2 au budget déchets, élimination et valorisation des déchets ménagers.

Le secrétaire de séance,

Joël MUGNIER



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : - 7 OCT. 2022
Transmis en Préfecture le : - 7 OCT. 2022
Publication sur le site internet le : - 7 OCT. 2022

Le Président,
Christian HEISON

